

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2021, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes quitus total et sans réserve, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice 2021 est de **33 161 036,68 DH**, que le report à nouveau est de 111 224 744,65 DH et que les réserves facultatives sont de 40 000 000,00 DH, ce qui porte le montant des résultats cumulés à **184 385 781,34 DH**.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Dividendes à distribuer : 32 638 161,60 DH,
A raison de 2,7 Dirhams par action comme dividende ordinaire.
- Réserve facultative : 60 000 000,00 DH,
- Report à nouveau: 91 747 619,74 DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du **30/05/2022** pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à Neuf Cent Mille (900 000 Mille) DH le montant brut global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2021 aux membres du Conseil d'Administration.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide de l'augmenter de 40 294 030 DH pour le porter de 120 882 080 DH à 161 176 110 DH et ce par la création et l'émission de 4 029 403 actions nouvelles de 10 DH chacune dont la date de jouissance est le 01/01/2022.

L'augmentation de capital ainsi décidée sera effectuée par incorporation au capital de la réserve facultative à hauteur de 40 294 030 DH.

Les actions ainsi créées seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE (1) nouvelle action gratuite pour TROIS (3) actions anciennes.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration et délègue avec faculté de subdélégation au directeur général M Abed CHAGAR, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative de l'article 8 des statuts.

A cette fin, le Directeur Général, Monsieur Abed CHAGAR, avec faculté de substitution, prendra toutes dispositions, accomplira tous actes et formalités et fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

Les présentes délégations et subdélégation sont données, conformément à la loi, pour une durée de trois ans à compter de ce jour.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 8 des statuts de la société, sous réserve de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital, comme suit :

"ARTICLE 8 : CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 161 176 110 dirhams. Il est divisé en 16 117 611 actions d'un nominal de 10 dirhams chacune... "

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.